



## Règlement KIDS B ALSACE

### ARTICLE 1 : DEFINITION

Des démonstrations sont mises en place pour les jeunes de 6 à 11 ans, licence NEB, qui désirent pratiquer du motocross. Elles sont dotées de récompenses à la journée uniquement donc pas de classement cumulé en fin d'année.

Elles se pratiquent sur circuit, la cylindrée du moteur est de 50 à 65 cc maximum. Les règlements fédéraux et du championnat Alsace-Lorraine feront référence pour tous les points non précisés dans le présent règlement.

### ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS :

Pour chaque manifestation, le pilote devra faire une demande accompagnée d'une enveloppe timbrée, pour la confirmation, auprès du club organisateur de l'épreuve, au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Les inscriptions après ce délai pourront entraîner une pénalité de 5 euros supplémentaires.

### ARTICLE 3 : DEROULEMENT DES EPREUVES

- le contrôle administratif et/ou technique aura lieu la veille ou le matin de l'épreuve
- la reconnaissance de la piste (obligatoire) aura lieu avant les essais.
- Un essai libre de dix minutes devra être programmé au minimum

#### **Démonstration :**

deux séances de démonstration de 8mm + 1 tour

#### **Départ :**

le départ s'effectuera au drapeau

### ARTICLE 4 : RECOMPENSES

Les clubs organisateurs ayant inscrit des démonstrations Kids B, devront prévoir :

3 coupes pour les 65 cc

3 coupes pour les 50 cc

### ARTICLE 5 : OBLIGATION DES ORGANISATEURS

A chaque manifestation, tout club organisateur de chaque discipline devra prévoir 1 reconnaissance au minimum et 2 démonstrations.

Ne pas arroser le circuit avant les départs des reconnaissances ou démonstrations

Tranche Horaire : Prévoir si possible à partir de 9 heures et terminer vers 16 heures, remise des coupes ou Trophée à la 1<sup>ère</sup> pause de l'après midi.

### ARTICLE 6 : EVALUATION DES PILOTES

Sur le terrain le Délégué aura en charge l'évaluation des pilotes à partir des critères suivants :

- L'équipement obligatoire du pilote et le bon état de sa moto (pas de béquille, protection de sécurité...)
- Comportement du pilote et de ses accompagnateurs à l'égard des règlements, des officiels, et des autres pilotes. Tout manquement entraînera une exclusion immédiate.
- L'aptitude au pilotage

PS: Il ne sera accepté aucune personne autre que les officiels sur les pistes lors des essais ou démonstrations, sous peine de sanctions envers le pilote. En cas de besoin lié à la météo, le délégué pourra faire appel à des parents licenciés pour sécuriser.

### DELEGUE

ALSACE : Mme Christine HERBRECHT - 27 rue Stoskopf - 67100 STRASBOURG

☎ 06 19 76 72 93 – email : [motocross-kids@lmr-alsace.fr](mailto:motocross-kids@lmr-alsace.fr)